

FUTSAL

EXCLUSION TEMPORAIRE

1- CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est une sanction disciplinaire qui s'applique aux Championnats Régionaux 1 & 2 mais également aux Coupes Régionales.

L'exclusion temporaire ne s'applique pas à la Coupe Nationale (phases régionale & nationale).

2- MOTIFS DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Un joueur sera exclu temporairement s'il « *manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes* » des décisions d'un officiel de match et du délégué.

Pour les 6 autres motifs d'avertissement suivants, le joueur fautif recevra un carton jaune s'il :

- se rend coupable d'un comportement antisportif ;
- enfreint avec persistance les Lois du Jeu de Futsal ;
- retarde la reprise du jeu ;
- ne respecte pas la distance réglementaire lors de l'exécution par l'équipe adverse d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche ;
- pénètre ou revient sur le terrain de jeu sans l'autorisation préalable des arbitres ou enfreint la procédure de remplacement ;
- quitte délibérément le terrain de jeu sans l'autorisation préalable des arbitres.

3- JOUEURS CONCERNES

Tous les joueurs (y compris le gardien de but) et les remplaçants peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire.

4- NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera au joueur l'exclusion temporaire en montrant le carton blanc.

L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée par l'arbitre qu'une seule fois au même joueur au cours du même match. Un joueur qui manifeste à nouveau sa désapprobation en paroles et en actes des décisions d'un officiel de match et/ou du délégué recevra un second carton blanc. Il sera exclu du terrain et de ses abords - dans la mesure du possible. Ainsi, il ne pourra en aucune façon être sur le banc de touche.

En pratique : Un carton blanc + un carton blanc = Un Carton Rouge

Au cours du même match, un joueur qui a déjà reçu un carton jaune pourra recevoir un carton blanc et faire l'objet d'une exclusion temporaire. Un carton blanc pourra être appliqué après un carton jaune.

En pratique : Un carton jaune + un carton blanc = ET de 2 minutes, PAS de Carton Rouge

Au cours du même match, un joueur qui a déjà reçu un carton blanc et qui fait l'objet d'une exclusion temporaire pourra recevoir un carton jaune et rester sur le terrain. Un carton jaune pourra être appliqué après un carton blanc.

En pratique : Un carton blanc (ET de 2 minutes) + un carton jaune = Le joueur reste sur le terrain PAS de Carton Rouge.

Une carte sera rédigée par le délégué à la table de marque. Le délégué devra renseigner avec l'accord verbal de l'arbitre, sur celle-ci le n° du joueur, l'équipe de ce joueur et le temps (minutes et secondes) à partir duquel le joueur pourra revenir sur le terrain (avec prise en compte d'incidents pouvant arrêter le jeu durant l'exclusion), sauf cas contraires cités en § 6.

5- DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de "l'exclusion temporaire" est égale à deux (2) minutes.

6- DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Le décompte de la durée de la sanction commence à partir du moment où le jeu a repris.

Le décompte de la durée est du seul ressort du délégué. Par conséquent, il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue des deux minutes, le joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain qu'**avec l'autorisation du délégué**. Ce dernier permettra au joueur de revenir sur le terrain. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu.

Sous réserve de l'autorisation du délégué, le joueur exclu temporairement ou un remplaçant pourra pénétrer sur le terrain de jeu deux minutes après la reprise du jeu consécutive à un carton blanc, sauf si un but est marqué avant que les deux minutes ne se soient écoulées. Dans ce cas, les dispositions suivantes s'appliquent :

- si les équipes jouent à 5 contre 4 et que l'équipe ayant la supériorité numérique marque un but, l'équipe de 4 joueurs pourra être complétée par un 5^{ème} joueur ;
- si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, les deux équipes conserveront le même nombre de joueurs ;
- si les équipes jouent à 5 contre 3 ou à 4 contre 3 et que l'équipe en supériorité numérique marque un but, l'équipe de 3 pourra récupérer un joueur supplémentaire ;
- si l'équipe en infériorité numérique marque un but, le nombre de joueurs de chaque équipe reste inchangé.

Au cas où la 1^{ère} période d'une rencontre se termine alors qu'une exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné doit purger la durée restante en 2^{nde} période.

Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, l'exclusion temporaire sera considérée comme purgée.

7- STATUT DU JOUEUR EXCLU TEMPORAIREMENT

Le joueur exclu temporairement est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe. Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel.

Tout joueur ayant été exclu doit être isolé des remplaçants de son équipe. Il ne mettra pas de chasuble pour bien le différencier des remplaçants. Et, dans la mesure du possible, il devra s'asseoir à proximité de la table de marque pour toute la durée de la sanction.

8- NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT

Le match sera arrêté si une des équipes se retrouve avec moins de 3 joueurs sur le terrain de jeu en application des lois du jeu.

Dans ce cas, l'arbitre devra compléter la feuille du match et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera à la Ligue.

9- SANCTIONS

L'exclusion temporaire n'entraîne pas d'amende financière pour le club, à moins qu'un même joueur récolte 2 cartons blancs sur 3 matches consécutifs. Dans un tel cas, les cartons seront payants, comme un carton jaune.

Elle sera mentionnée sur la FMI ou, à défaut, sur la feuille de match papier dans la colonne "Divers" avec le sigle «ETF».